

TERRE D'AVENIR 2

MARS 2013



AG2R LA MONDIALE

LA SÉCURITÉ EN TOUTE LIBERTÉ

TERRE D'AVENIR 2,
un contrat d'assurance
vie souple qui s'adapte
à vos besoins

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE CONTRAT D'ASSURANCE VIE QUI
VOUS AIDE À MAINTENIR VOTRE NIVEAU DE VIE À LA RETRAITE

TERRE D'AVENIR 2 est un contrat d'assurance vie multisupport qui vous permet, à la retraite,
de percevoir un revenu garanti à vie.

1 SÉRÉNITÉ FACE À VOTRE AVENIR

Dans le cadre de l'assurance vie,

- Votre épargne reste disponible
- Vous bénéficiez d'une fiscalité dégressive sur les produits
- Vous pouvez transmettre votre capital en choisissant librement vos bénéficiaires
- Vous pouvez effectuer des versements complémentaires sur votre contrat pour augmenter votre revenu futur

2 SÉCURITÉ DE VOS REVENUS

Dans le cadre de l'option «Revenus Garantis»,

- Vous percevez, à la retraite, un revenu garanti à vie à un taux connu dès l'adhésion
- Votre revenu garanti profite définitivement de la hausse des marchés financiers
- Votre revenu garanti bénéficie d'une revalorisation annuelle minimale jusqu'à la mise en place des revenus à la retraite

3 LIBERTÉ DE VOS CHOIX

Dans le cadre de la gestion libre, vous avez accès à une large sélection de supports financiers :

- l'Actif général de La Mondiale pour un placement de précaution
- Une gamme de plus de 40 OPCVM pour une diversification à moyen terme

« Monsieur Martin, 53 ans, est cadre dans le secteur privé. Aujourd'hui, son salaire s'élève à 8 000 euros nets par mois.

Si sa carrière se poursuit à un rythme régulier, il percevra une pension* de retraite nette de l'ordre de 4 200 euros, soit une perte de revenu de 48 % »

*estimation de retraite réalisée sur la base de la réglementation en vigueur au 1^{er} janvier 2012.

FONCTIONNEMENT DE TERRE D'AVENIR 2

L'OPTION «REVENUS GARANTIS»

- **Un taux de revenu garanti en fonction :**
 - De l'âge de déclenchement des revenus
 - Du type d'adhésion
- **Une revalorisation annuelle de 3 % minimum** en phase de constitution de l'épargne
- **Un effet cliquet :** Le revenu garanti profite de l'augmentation de l'épargne
- **Perception des revenus possible dès 60 ans**, sans période de différé
- **L'option est accessible à partir de 55 ans**

LA GESTION LIBRE

- **Fonds en euros :** L'Actif général de La Mondiale bénéficie d'une garantie en capital à tout moment et d'un rendement régulier
- **Une gamme d'OPCVM :** Plus de 40 supports financiers

Une épargne disponible

La souplesse des versements complémentaires*

Une fiscalité dégressive des revenus

Le choix des bénéficiaires pour la transmission du capital

* Selon les conditions de taux en vigueur au moment des versements



Madame Nicolas, 55 ans
« Je vais prendre ma retraite à 65 ans et en souscrivant plusieurs années avant la retraite, je suis sûre de bénéficier de la revalorisation et de multiplier mes chances de cliquet à la hausse en cas de rebonds des marchés financiers »

L'OPTION «REVENUS GARANTIS»

A l'ouverture du contrat, vous choisissez le type d'adhésion : simple ou conjointe.

Lors du premier versement sur l'option, vous choisissez l'âge minimum de perception des revenus garantis : 60 ou 65 ans. Ces choix ont une influence sur le taux de revenus garantis et sont définitifs.

3 PHASES

1	PHASE DE CONSTITUTION	2	PHASE DE PERCEPTION DES REVENUS	3	PHASE DE RENTE VIAGÈRE
L'assuré investit et son épargne se valorise en fonction des marchés		L'épargne est restituée sous forme de rachats partiels programmés		Lorsque l'épargne est consommée, l'assuré continue de percevoir son revenu garanti sous forme de rente viagère	

1 La phase de constitution

Votre épargne se valorise en fonction de l'évolution des marchés et du fonds profilé choisi.

Chaque année, le revenu garanti augmente de façon définitive : cette revalorisation est liée à la hausse de l'épargne avec un minimum de 3 % du revenu initial (intérêts simples).

2 La phase de perception des revenus

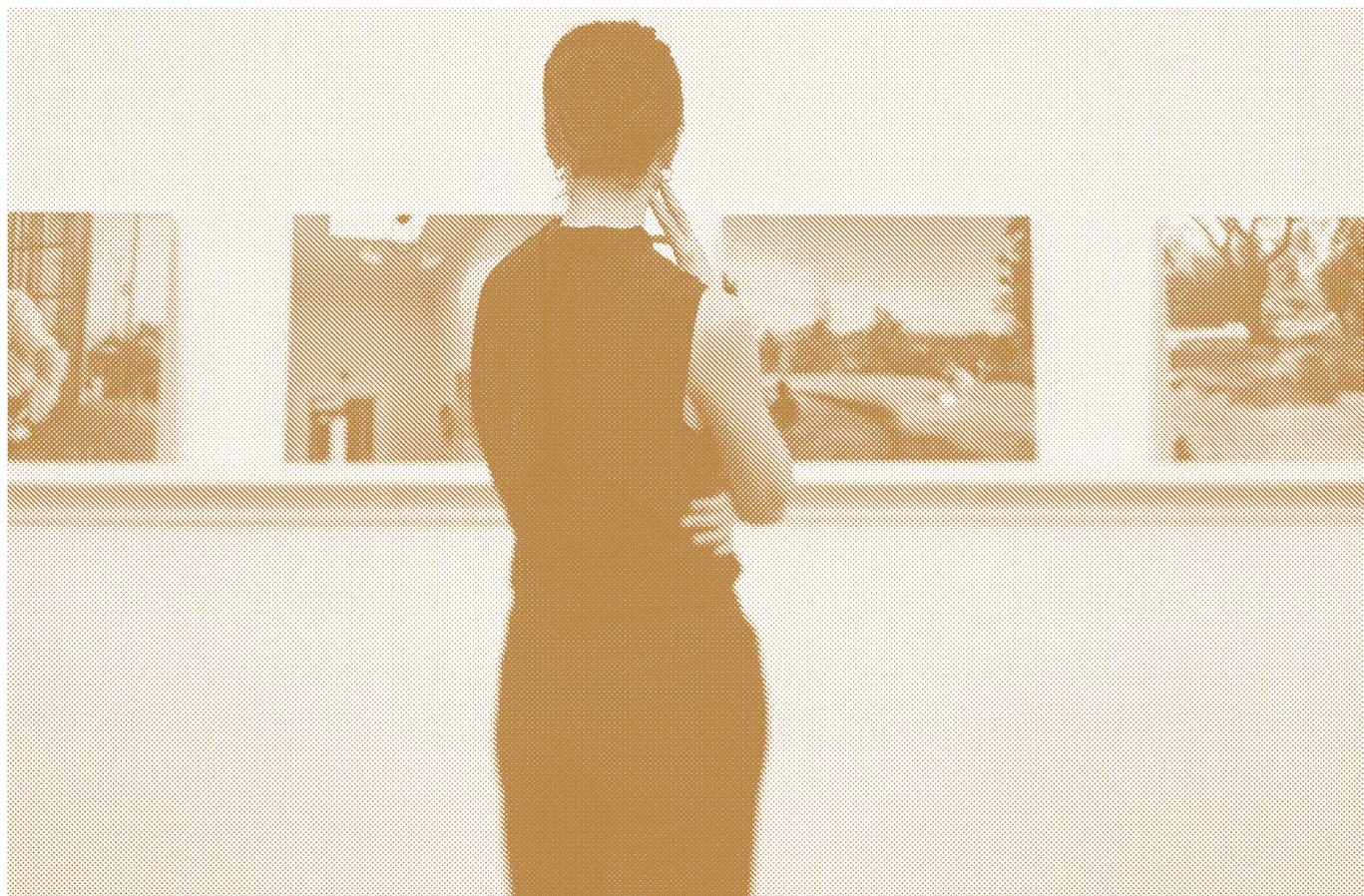
A l'approche de la date de déclenchement des revenus, vous demandez la mise en place de vos revenus garantis.

L'épargne est restituée sous forme de rachats partiels programmés : le montant des revenus s'établit au plus haut niveau atteint précédemment. L'effet cliquet continue à opérer en cas de hausse de l'épargne.

Vous pouvez disposer de tout ou partie de votre épargne : le revenu garanti est toutefois révisé proportionnellement. Vous pouvez également effectuer des versements libres.

3 La phase de rente viagère

L'épargne est consommée mais le revenu continue d'être versé par l'assureur, son montant est égal au dernier revenu garanti.



COMMENT EST CALCULÉ MON REVENU GARANTI ?

Son montant est égal au taux de revenus garantis multiplié par l'assiette des revenus garantis.

Chaque année, le revenu garanti est susceptible d'être révisé à la hausse de façon définitive.

A QUOI CORRESPOND L'ASSIETTE DES REVENUS GARANTIS ?

C'est l'assiette de calcul annuel des revenus garantis.

Son montant initial est égal au versement net.

Elle est recalculée chaque année en comparant l'épargne en compte avec la dernière assiette.

- En cas de hausse, le nouveau montant de l'assiette est égal à l'épargne en compte : c'est l'effet cliquet
- En cas de baisse, l'ancien montant est réévalué de 3 % : c'est l'effet revalorisation

Jusqu'à la perception des revenus garantis, l'assiette bénéficiera d'une revalorisation minimale annuelle égale à 3 % du versement initial.

COMMENT MON REVENU GARANTI PROFITE-T-IL DE LA HAUSSE DES MARCHÉS ?

En cas de hausse de l'épargne, votre revenu garanti bénéficie d'une augmentation proportionnelle. Cette hausse vous est définitivement acquise même si l'épargne en compte baisse par la suite.

L'effet cliquet s'applique tant en phase de constitution qu'en phase de perception des revenus.

QUE SE PASSE-T-IL EN CAS DE BAISSÉ DES MARCHÉS ?

En phase de constitution, chaque année, le revenu garanti progresse même si les marchés financiers sont orientés à la baisse. En effet, l'assiette des revenus garantis bénéficie d'une revalorisation de 3 % des versements*.

« Un avenir tranquille

J'ai choisi l'adhésion simple avec des revenus garantis à 65 ans (taux de revenus garantis de 3,70 %).

En versant 100 000 € à 55 ans, mon revenu garanti initial est de 3 700 € par an. Je percevrai même davantage grâce à la revalorisation annuelle : à partir de la retraite, mon revenu garanti sera au moins égal à 4 810 € annuels. Et si les marchés remontent, j'en profite aussi »

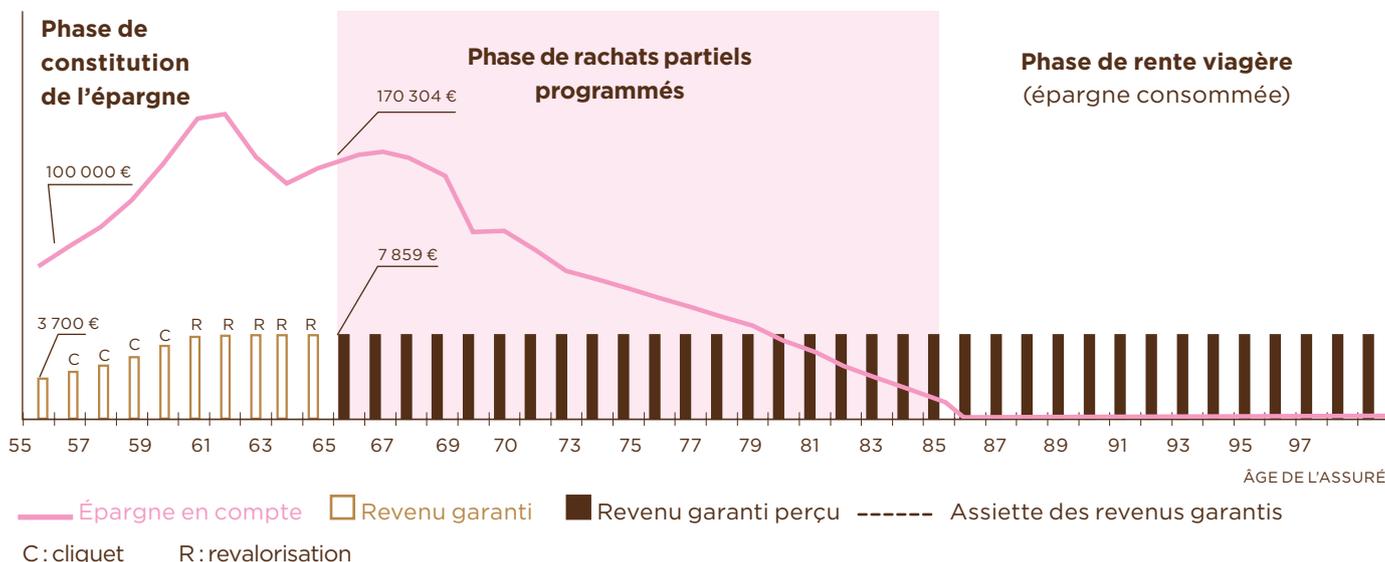
* Au prorata-temporis pour les versements libres

ILLUSTRATION

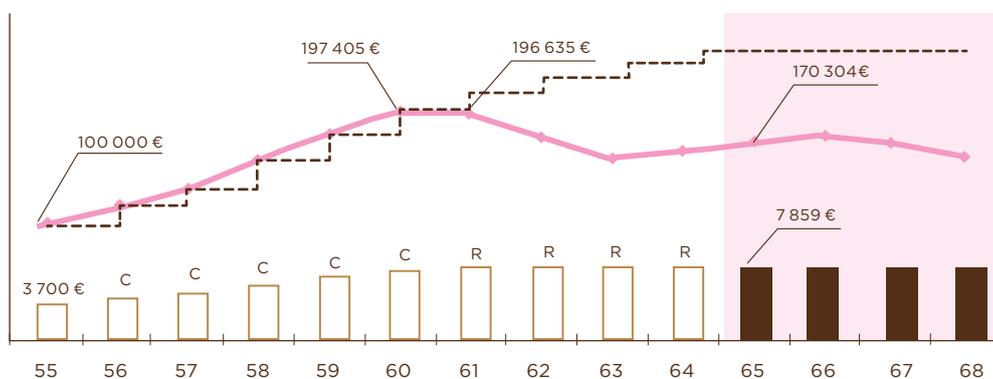
- Versement unique de 100 000 € nets en adhésion simple à 55 ans, option 65 ans, taux de revenus garantis de 3,70 %
- Profil Équilibre : 60 % obligations/ 40 % actions
- Coût de la garantie de revenus et frais de gestion du contrat inclus, hors frais d'entrée et brut de fiscalité

1/SCENARIO DE MARCHÉ FAVORABLE

Ce scénario⁽¹⁾ s'appuie sur un historique des marchés financiers commençant en 1995.



Focus sur la revalorisation du revenu garanti



Âge	55 ans	56 ans	57 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans
Épargne en compte							196 635 €	178 358 €	156 598 €	164 160 €	170 304 €
Assiette des revenus	100 000 €	115 353 €	129 775 €	149 860 €	177 083 €	197 405 €	200 405 €	203 405 €	206 405 €	209 405 €	212 405 €
	Versement prime	C	C	C	C	C	R	R	R	R	Versement revenus
Revenu garanti⁽²⁾	3 700 €	4 268 €	4 802 €	5 545 €	6 552 €	7 304 €	7 415 €	7 526 €	7 637 €	7 748 €	7 859 €

Dans cette hypothèse, pendant les 5 premières années, le revenu garanti profite de la hausse de l'épargne : **c'est l'effet cliquet (C)**. Les 5 années suivantes, l'épargne baisse : le revenu garanti augmente de 3 % du montant initial en intérêts simples : **c'est l'effet revalorisation (R)**.

Taux de revenus garantis et tarification

Le taux de revenus garantis ainsi que les frais de l'option dépendent de la situation des marchés financiers. Ils sont susceptibles d'être révisés. Les changements de taux et de tarification s'appliquent uniquement aux nouveaux versements et non aux versements déjà effectués. Ces informations sont à consulter dans le bulletin « Caractéristiques de l'option "Revenus Garantis" » avant toute adhésion à l'option ou tout nouveau versement.

2/SCENARIO DE MARCHÉ DÉFAVORABLE

Ce scenario⁽¹⁾ s'appuie sur un historique de marché baissier commençant en 2000. Dans ce contexte, malgré la baisse des marchés et de l'épargne, le revenu garanti progresse avant la mise en place des revenus.

Le revenu garanti initial est de à 3 700 €. Pendant la phase de constitution, il est revalorisé de 3 % du montant initial soit 1 110 € au bout de 10 ans. A 65 ans, le revenu garanti à vie est donc de 4 810€.

Âge	55 ans	56 ans	57 ans	58 ans	59 ans	60 ans	61 ans	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans
Épargne en compte	100 000 €	99 610 €	90 352 €	79 328 €	83 159 €	86 272 €	93 076 €	94 059 €	93 426 €	78 625 €	84 018 €
Assiette des revenus		103 000 €	106 000 €	109 000 €	112 000 €	115 000 €	118 000 €	121 000 €	124 000 €	127 000 €	130 000 €
	Versement prime	R	R	R	R	R	R	R	R	R	Versement revenus
Revenu garanti ⁽²⁾	3 700 €	3 811 €	3 922 €	4 033 €	4 144 €	4 255 €	4 366 €	4 477 €	4 588 €	4 699 €	4 810 €

(1) Hypothèses financières :

Le scenario favorable s'appuie sur un historique des marchés commençant en 1995 et le scenario défavorable en 2000 :

- Pour les actions, Indice Dow Jones EurostoXX 50.
- Pour les obligations et en raison de l'absence d'historique suffisant pour l'EuroMTS 7/10 IG : Indice de la Bank of America Merrill Lynch des obligations de la zone euro 7-10 ans (BOFA ML EMU Direct Government) pour les années 1995 à 2002, puis EMTS Investment Grade 7-10 ans à partir de 2003.

Puis des projections à taux constants à partir de 2013 (3,50% sur les obligations et 7,00% sur les actions).

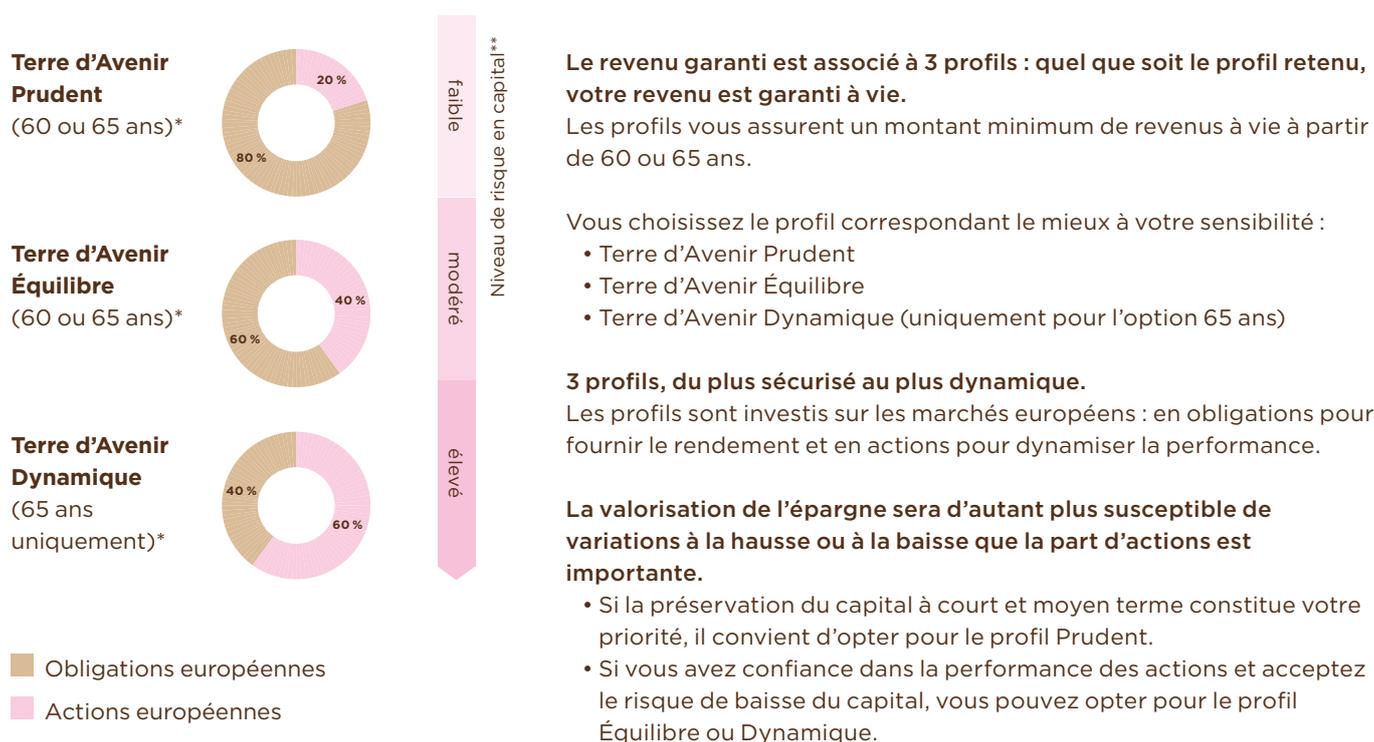
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, ces illustrations sont destinées à illustrer le mécanisme de l'option " Revenus Garantis ". Cette option de TERRE D'AVENIR 2 ne constitue pas une assurance sur les performances des fonds profilés.

(2) Le revenu garanti est égal au taux de revenu garanti multiplié par l'assiette des revenus.



UNE OFFRE FINANCIÈRE ADAPTÉE À CHAQUE SITUATION

3 PROFILS ASSOCIÉS À L'OPTION "REVENUS GARANTIS"



Le revenu garanti est associé à 3 profils : quel que soit le profil retenu, votre revenu est garanti à vie.

Les profils vous assurent un montant minimum de revenus à vie à partir de 60 ou 65 ans.

Vous choisissez le profil correspondant le mieux à votre sensibilité :

- Terre d'Avenir Prudent
- Terre d'Avenir Équilibre
- Terre d'Avenir Dynamique (uniquement pour l'option 65 ans)

3 profils, du plus sécurisé au plus dynamique.

Les profils sont investis sur les marchés européens : en obligations pour fournir le rendement et en actions pour dynamiser la performance.

La valorisation de l'épargne sera d'autant plus susceptible de variations à la hausse ou à la baisse que la part d'actions est importante.

- Si la préservation du capital à court et moyen terme constitue votre priorité, il convient d'opter pour le profil Prudent.
- Si vous avez confiance dans la performance des actions et acceptez le risque de baisse du capital, vous pouvez opter pour le profil Équilibre ou Dynamique.

Les arbitrages entre profils sont possibles à tout moment.

L'EXPERTISE D'AMUNDI

La gestion des fonds profilés de TERRE D'AVENIR 2 est assurée par AMUNDI (Groupe Crédit Agricole).

Avec près de 710,7 milliards d'euros d'actifs gérés, AMUNDI est n°1 français de la gestion d'actifs et figure parmi les principaux acteurs au plan international.

AMUNDI a développé une expertise spécifique de gestion indicielle depuis 1988.

À fin novembre 2012, les encours sous gestion en taux et actions indiciels se montent à plus de 36 milliards d'euros.

LA GESTION FINANCIÈRE DES PROFILS

Malgré les crises, les actions se révèlent un placement performant sur le long terme. Ainsi, pour un horizon de longue durée qui correspond à celui de la retraite, la diversification des actifs offre un potentiel de croissance intéressant.

TERRE D'AVENIR 2 propose des profils qui vous permettent de choisir une exposition croissante aux actions en fonction de votre sensibilité au risque.

Les profils de TERRE D'AVENIR 2 sont des Fonds Communs de Placement indiciels.

Leur gestion reproduit fidèlement les indices de référence qui leur sont assignés :

- Indice EuroMTS 7/10 Investment Grade pour les obligations
- Indice DJ EurostoXX 50 pour les actions

* Age de mise à disposition des revenus

** Le revenu garanti ne supporte pas les risques de baisse des marchés financiers

AVEC LA GESTION LIBRE, VOUS AVEZ ACCÈS À UN SUPPORT EN EUROS ET UNE GAMME D'OPCVM

(hors Option « Revenus Garantis »)

- **Pour un placement de précaution**, vous pouvez investir sur L'Actif général de La Mondiale. Vous bénéficiez d'une garantie en capital et d'un rendement régulier.
- **Pour une diversification des placements**, vous avez accès à une gamme d'OPCVM de plus de 40 supports financiers, pour investir sur les classes d'actifs et les styles de gestion de votre choix*.

DYNAMISEZ VOTRE ÉPARGNE TOUT EN ASSURANT LA PROTECTION DES BÉNÉFICIAIRES

Les garanties** plancher et plancher indexée vous permettent de sécuriser le capital transmis à vos bénéficiaires en cas de décès. Ces garanties sont optionnelles.

La garantie plancher permet de transmettre la somme correspondant à vos versements nets de frais et des rachats effectués. Ce montant peut être revalorisé à un taux compris entre 0 et 5 % dans le cadre de la garantie plancher indexée.

A noter : les garanties décès ne s'appliquent pas aux investissements effectués sur l'option « Revenus Garantis ».

«À la suite d'un héritage, je dispose de 400 000 euros.

Je sais que ma retraite sera inférieure à mes revenus actuels et j'ai décidé de répartir mon épargne sur **TERRE D'AVENIR 2**, en fonction de mes besoins:

- 300 000 euros sur l'option "Revenus Garantis", qui m'apporteront un revenu garanti minimum,
- 100 000 euros en gestion libre :
 - 30 000 euros en OPCVM actions internationales pour diversifier mon épargne sur un horizon d'au moins 8 ans
 - 70 000 euros sur l'Actif général pour disposer d'une réserve pour mes besoins futurs (projets personnels, imprévus ...)

* La valeur des Unités de Compte n'est pas garantie et est susceptible de fluctuer à la hausse comme à la baisse.

** Ces garanties donnent lieu à des frais.



FISCALITÉ

PRODUITS

Assujettissement des produits générés en cas de rachat au barème progressif de l'Impôt sur le Revenu (IR) ou au Prélèvement Forfaitaire Libérateur (PFL) dont le taux sera fonction de la durée du contrat :

- 35 % lorsque le rachat est effectué avant 4 ans
- 15 % lorsqu'il est effectué entre 4 et 8 ans
- 7,5 % après 8 ans, avec abattement de 4 600 euros pour une personne seule et 9 200 euros pour un couple

+ Prélèvements sociaux au taux en vigueur

Les prélèvements sociaux s'appliquent également lors de l'inscription en compte des produits pour l'actif en euros (en gestion libre).

RENTE VIAGÈRE À TITRE ONÉREUX (OPTION «REVENUS GARANTIS» À L'ÉPUISEMENT DE L'ÉPARGNE)

Fraction imposable à l'Impôt sur le Revenu, déterminée en fonction de l'âge du crédientier au jour de l'entrée en jouissance de la rente

- 40 % entre 60 et 69 ans
- 30 % à partir de 70 ans

EN CAS DE VERSEMENT DE PRESTATIONS DÉCÈS

Les prestations décès ne font pas partie de la succession de l'assuré mais une fiscalité spécifique peut être due en fonction de l'âge de l'assuré lors des versements.

• Versements effectués avant les 70 ans de l'assuré

Une taxation forfaitaire est due par chaque bénéficiaire après application d'un abattement de 152 500 euros.

Au-delà, le montant du capital décès versé au(x) bénéficiaire(s) est taxé :

- à 20 % jusqu'à 902 838 euros
- à 25 % au-delà

• Versements effectués après les 70 ans de l'assuré

Réintégration des versements à la succession, après déduction d'un abattement de 30 500 euros (tous contrats d'assurance vie confondus et quel que soit le nombre de bénéficiaires).

Si co-adhésion, dénouement du contrat au second décès et fiscalité applicable déterminée par l'âge du dernier décédé.

ISF (IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE)

Déclaration à l'ISF de la valeur du contrat (provision mathématique) au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition.

PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

Le taux applicable au 01/01/2013 est de 15,5 %.

TERRE D'AVENIR 2, L'ESSENTIEL

Contrat d'assurance vie multisupport (de groupe) assuré par La Mondiale Partenaire

	Option «Revenus garantis»	Gestion libre
Age d'adhésion minimum	55 ans	18 ans
Supports financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Option 60 ans : 2 profils au choix Prudent ou Équilibre • Option 65 ans : 3 profils au choix Prudent, Équilibre ou Dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> - Actif général de La Mondiale - Plus de 40 OPCVM
Versement initial	30 000 €	
Versement libre	5 000 €	5 000 € avec un minimum de 1 500 € par support
Frais d'entrée	4,5 % maximum	
Frais de gestion sur encours	0,96 %	
Frais d'adhésion (association Amphitéa)	11 €	
Co-adhésion	Possible pour les couples mariés, sous conditions	

En 2012, TERRE D'AVENIR 2 a reçu la Pyramide d'argent dans la catégorie « Prix de l'innovation » par le magazine Investissement Conseils

A savoir : cette brochure est un document à caractère publicitaire. Avant toute adhésion, nous vous invitons à vous rapprocher de votre intermédiaire d'assurance pour obtenir les réponses aux questions que vous vous posez et prendre connaissance de toute la documentation contractuelle.

L'adhésion au contrat entraîne des frais qui sont détaillés dans l'encadré figurant au début du projet de contrat d'assurance et dans le bulletin « Caractéristiques de l'option Revenus Garantis ».

LA SOLIDITÉ D'UN GRAND GROUPE SPÉCIALISÉ DANS L'ÉPARGNE ET LA RETRAITE

AG2R LA MONDIALE, 1^{er} Groupe de Protection Sociale en France, est un groupe d'assurance et de protection sociale, paritaire et mutualiste, qui concentre son activité sur la prévoyance, la santé, l'épargne et la retraite.

En 2011, sa marge de solvabilité s'élève à 2,98 Milliards d'euros et couvre les exigences réglementaires à hauteur de 146 %.

L'expertise et le savoir-faire du Groupe est à l'origine de TERRE D'AVENIR 2.

TERRE D'AVENIR 2 est un contrat assuré par La Mondiale Partenaire

L'EXPÉRIENCE ET L'EXPERTISE D'UN LEADER MONDIAL : AEGON

L'option «Revenus Garantis» de TERRE D'AVENIR est réassurée par AEGON.

AEGON est un groupe international, spécialisé en assurance-vie, retraite et gestion d'actifs, présent dans plus de 20 pays à travers le monde et regroupe plus de 40 millions de clients dans le monde.

Le groupe AEGON est un des leaders du marché des « Variable annuities » sur le continent américain. Tirant profit de son expertise et de son succès à travers ses différents marchés, AEGON a introduit les produits «variable annuities » en Europe.

www.terredavenir2.fr

La Mondiale Partenaire

Membre du groupe AG2R LA MONDIALE
Entreprise régie par le Code des Assurances
S.A. au capital de 73 413 150 euros
R.C.S. PARIS B 313 689 713
104-110, boulevard Haussmann
75379 PARIS cedex 08

AEGON IRELAND PLC

Company registration number 346275
IFSC HOUSE, Custom house quay
Dublin 1, Ireland